

Solution Herbicide **Wise Up[®] II**

**Herbicide total soluble dans l'eau pour la suppression des mauvaises herbes sur les
TERRES CULTIVÉES ET SUR LES TERRES NON CULTIVÉES.**

USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'USAGE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

GARANTIE: Glyphosate, 356 g/ L d'équivalent acide, présent sous forme de sel
d'isopropylamine.

No. D' ENREGISTREMENT 30386 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRÉCAUTION



IRRITANT

Contenu Net : 10L à 1000L
Adjuvants Plus Inc.
1755 Division Road N.
Kingsville ON N9Y 2Y8
(519) 733-4659
1-877-512-4659

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX. NOCIF SI INGÉRÉ. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est recommandé de porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et l'entretien des équipements.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

N'utiliser que des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou en acier doublé de plastique pour mélanger, entreposer ou appliquer les solutions de pulvérisation de ce herbicide liquide. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER OU APPLIQUER L'HERBICIDE LIQUIDE OU LES SOLUTIONS DE PULVÉRISATION DE L'HERBICIDE LIQUIDE DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NON RECOUVERT (SAUF EN ACIER INOXYDABLE).** L'herbicide liquide ou les solutions de pulvérisation contenant l'herbicide liquide réagissent au contact de tels contenants et réservoirs et dégagent un mélange gazeux à base d'hydrogène qui peut être très combustible. Ce mélange gazeux peut s'enflammer brusquement ou exploser et causer des blessures graves lorsqu'il est allumé par une flamme nue, une étincelle, un chalumeau de soudage, une cigarette ou toute autre source d'allumage.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Recourir à des soins de soutien. Le médecin doit établir le traitement selon les réactions du patient.

PRODUIT AGROCHIMIQUE

Ne pas expédier ni entreposer avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas appliquer le produit sur les étendues d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. Absorber les déversements mineurs avec une argile absorbante.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales.

Emballage consigné:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour l'élimination, les contenants doivent se consigner au point de vente (détaillant/distributeur).

Emballage réutilisable:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou audétaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUP

9

HERBICIDE

Solution Herbicide **Wise Up II**[®]

**Herbicide total soluble dans l'eau pour la suppression des mauvaises herbes sur les
TERRES CULTIVÉES ET SUR LES TERRES NON CULTIVÉES.**

USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'USAGE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: Glyphosate, 356 g/ L d'équivalent acide, présent sous forme de sel
d'isopropylamine.

No. D' ENREGISTREMENT 30386 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRÉCAUTION



IRRITANT

Contenu Net: 10L à 1000L

Adjuvants Plus Inc.

1755 Division Road N.

Kingsville ON N9Y 2Y8

(519) 733-4659

1-877-512-4659

TABLE DES MATIÈRES

Page (s)

PRÉCAUTIONS

MODE D'EMPLOI

INFORMATION GÉNÉRALE

MÉLANGE ET APPLICATION

Précautions

Équipement d'application

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Annuelles

Vivaces

Broussailles et Arbres

USAGES SUR LES TERRES CULTIVÉES

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Suppression des mauvaises herbes annuelles avec Solution Herbicide Wise Up II

Suppression des mauvaises herbes annuelles avec les mélanges en réservoir

Renseignements sur les agents tensioactifs

Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des annuelles

Suppression des mauvaises herbes dans les cultures de Canola tolérant le glyphosate

Suppression des mauvaises herbes dans les cultures de Soja tolérant le glyphosate

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

Suppression des mauvaises herbes vivaces avec Solution Herbicide Wise Up II

Renseignements spéciaux sur la suppression des vivaces:

Chiendent

Renseignements sur les agents tensioactifs

Chardons des champs

Linaire Vulgaire

Pissenlit

Suppression de la Luzerne avec un mélange en réservoir de 2,4-D

Toutes les mauvaises herbes vivaces

TRAITEMENT DES TERRES CULTIVÉES

Avant la plantation – Toutes les cultures

Traitement du chaume après la récolte

Traitement localisé

Restrictions sur le pâturage

Traitement des terres en jachère

Traitement avec travail minimal ou nul du sol

Solution Herbicide Wise Up II plus Pardner®

Solution Herbicide Wise Up II plus Pursuit®

Légumineuses et graminées fourragères

Pâturages en régénération

Production des semences fourragères

Application avant la récolte

Planification des applications avant la récolte

Plantation d'arbres

Plantation d'arbres, vignes et baies

Équipement sélectif

USAGE SUR LES TERRES NON-CULTIVÉES: ZONES INDUSTRIELLES, EMPRISES,
ZONES RÉCRÉATIVES ET OUVERTES AU PUBLIC

Suppression des mauvaises herbes sur les terres non-cultivées
Renseignements sur l'application - terres non cultivées
Applications par voie terrestre
Application aérienne (exclusivement emprises)
Suppression de la salicaire pourpre
Équipement sélectif pour les terres non cultivées
Pelouse en plaques
Applications par injection
Application aux souches

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX. NOCIF SI INGÉRÉ. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est recommandé de porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et l'entretien des équipements.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

N'utiliser que des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou en acier doublé de plastique pour mélanger, entreposer ou appliquer les solutions de pulvérisation de ce herbicide liquide. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER OU APPLIQUER L'HERBICIDE LIQUIDE OU LES SOLUTIONS DE PULVÉRISATION DE L'HERBICIDE LIQUIDE DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NON RECOUVERT (SAUF EN ACIER INOXYDABLE).** L'herbicide liquide ou les solutions de pulvérisation contenant l'herbicide liquide réagissent au contact de tels contenants et réservoirs et dégagent un mélange gazeux à base d'hydrogène qui peut être très combustible. Ce mélange gazeux peut s'enflammer brusquement ou exploser et causer des blessures graves lorsqu'il est allumé par une flamme nue, une étincelle, un chalumeau de soudage, une cigarette ou toute autre source d'allumage.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Recourir à des soins de soutien. Le médecin doit établir le traitement selon les réactions du patient.

PRODUIT AGROCHIMIQUE

Ne pas expédier ni entreposer avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer l'eau en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. Absorber les déversements mineurs avec une argile absorbante.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales.

Emballage consigné:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour l'élimination, les contenants doivent se consigner au point de vente (détaillant/distributeur).

Emballage réutilisable:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

INFORMATION GÉNÉRALE

Ne pas appliquer ce produit par voie aérienne, sinon que en respectant les conditions spécifiées dans cette étiquette.

La Solution Herbicide Wise Up II est un liquide hydrosoluble qui se mélange rapidement avec de l'eau pour être appliqué en pulvérisation foliaire afin de supprimer la plupart des plantes herbacées. On peut se servir de la plupart des pulvérisateurs ordinaires de type industriel ou

agricole après avoir dilué et mélangé à fond l'herbicide avec de l'eau, conformément aux directives de ce livret.

L'herbicide liquide circule à l'intérieur de la plante à partir du point de contact avec le feuillage, jusqu'au système racinaire. Les symptômes visibles, tels que le flétrissement et le jaunissement graduel, qui devient complètement brune au-dessus du sol, et la détérioration de ses parties souterraines, apparaissent généralement 2 à 4 jours après le traitement des mauvaises herbes annuelles, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez les mauvaises herbes vivaces.

Les feuilles doivent avoir une surface suffisante pour recevoir l'herbicide et par conséquent on doit retarder l'application jusqu'à ce que les plantes aient atteint le stade recommandé dans les tableaux de ce livret concernant la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces, pour s'assurer l'efficacité du traitement.

Les plantes non levées qui émergent à partir de rhizomes souterrains ou de souches vivaces ne seront pas affectées par la pulvérisation de l'herbicide et continueront leur croissance. Pour de meilleurs résultats effectuer le traitement lorsque le stade de croissance des mauvaises herbes vivaces est avancé et s'approche à la maturité.

Toujours utiliser la dose recommandée la plus élevée de ce produit par l'hectare quand la croissance des mauvaises herbes est abondante et dense, ou que les mêmes poussent dans un endroit sans remuer (terrain non cultivé).

Ne pas traiter les mauvaises herbes quand les conditions de croissance sont pauvres, telles que pendant une période de sécheresse, de maladie ou de dégât d'insectes, parce que la suppression des mauvaises herbes risque d'être moins efficace. Le traitement sera aussi faible quand les mauvaises herbes sont très recouvertes d'une épaisse couche de poussière.

Cet herbicide n'a pas d'effet résiduel ou rémanent. Pour que la suppression des mauvaises herbes perdure, suivre un programme herbicide approuvé à effet rémanent. Lire et suivre attentivement les recommandations et tous les renseignements figurant sur les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après l'application, peut lessiver l'herbicide appliqué sur le feuillage et dans ce cas il faudra répéter le traitement. Ne pas appliquer si une pluie est prévue au moment de l'application.

Ne pas mélanger avec aucun agent tensioactif, pesticide, huile herbicide ou d'autres produits que de l'eau, à exception que soit recommandé dans ce livret. Pour de meilleurs résultats la pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser le feuillage jusqu'au point de ruissellement.

MÉLANGE ET APPLICATION

PRÉCAUTIONS

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES

UTILES, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS PULVÉRISABLES AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

ÉVITER LES DÉRIVES DU PRODUIT - PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES ET LES CULTURES UTILES PENDANT L'APPLICATION DU PRODUIT. Éviter la dérive des pulvérisations, car même d'infimes quantités du produit pulvérisé peuvent endommager gravement ou détruire les cultures voisines, les plantes ou d'autres surfaces qu'on ne veut pas traiter, ou bien causer d'autres conséquences non voulues. Ne pas appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 km/h ou lorsque d'autres facteurs, y compris les vents moins forts qui risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buses produisant de fines particules (brume), qui sont les plus susceptibles de dériver.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS PEUVENT ÊTRE MOINS EFFICACES SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, TELLE QUE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et les pièces immédiatement après l'application du produit. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

NOTE: L'usage de ce produit herbicide autrement qu'en conformité avec le livret peut causer des dommages aux personnes, aux animaux, aux cultures ou avoir d'autres conséquences non voulues. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

Si on prévoit l'usage de ce produit herbicide sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et on a besoin de renseignements sur le niveau de résidus acceptables aux États-Unis, consulter le site Internet www.croplife.ca

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, remplir le réservoir avec la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide (voir aux sections «Suppression des mauvaises herbes» de ce livret) et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le tuyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter l'excès de mousse. Retirer le tuyau une fois que le réservoir soit plein, afin d'éviter le retour de la solution dans la source d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent se terminer au fond du réservoir.

Pour l'usage avec un pulvérisateur à dos, il est suggéré de mélanger l'eau et la quantité voulue de cet herbicide dans un grand récipient. Verser cette solution dans le pulvérisateur .

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

PULVÉRISATEUR À RAMPE

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans ce livret en utilisant un équipement ordinaire à rampe – Diluer le produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression non supérieure à 275kPa. Voir les doses à utiliser contre chaque espèce dans la section «Suppression des mauvaises herbes» de ce livret.

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans ce livret en utilisant une rampe ordinaire -- Diluer le produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, à exception d'indication contraire sur la présente étiquette, à une pression non supérieure à 275kPa. Voir les doses à utiliser contre chaque espèce dans la section «Suppression des mauvaises herbes» de ce livret.

PULVÉRISATEURS À DOS ET À GRAND VOLUME (pulvérisations grossières seulement)

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans ce livret en utilisant un pulvérisateur à dos ou un équipement de pulvérisation à grand volume pourvu de lances ou d'autre équipement approprié à buse -- À moins d'indication contraire, préparer une solution du produit à 1% dans l'eau (1 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats employer une solution à 2 % (2 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les espèces vivaces difficiles à supprimer, telles que le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade et le chardon des champs. Pulvériser jusqu'à bien mouiller l'endroit à traiter. La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Pour l'application à l'aide d'un pistolet, pulvériser soigneusement afin d'éviter le traitement sur les plantes utiles.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

On peut se servir d'appareils à humectation, tels que **ROULEAUX** et **MÈCHES**, pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures de soja, de haricots sec, dans les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises, et dans les terres non cultivées. Pour plus de renseignements concernant l'équipement sélectif pour appliquer ce produit consulter la section «**Équipement sélectif**» de cette étiquette.

ÉQUIPEMENT AÉRIEN (TERRES NON CULTIVÉES EXCLUSIVEMENT)

L'application par voie aérienne peut être utilisée exclusivement pour la suppression des mauvaises herbes dans les emprises industrielles. Consulter la section "**Applications par voie aérienne** » pour des renseignements supplémentaires.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges, annuelles et vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres, lorsqu'il est appliqué comme indiqué et en observant les conditions décrites. Pour plus de renseignements sur la suppression d'un type spécifique de mauvaises herbes, en incluant la dose d'application recommandée, consulter la section «**Suppression des mauvaises herbes annuelles**» et «**Suppression des mauvaises herbes vivaces**» de cette étiquette. Voici une liste partielle des espèces supprimées:

MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Graminées vivaces

Pied de coq

Ivraie

de Perse

Echinochloa crusgalli		Lolium persicum
Pâturin annuel (annuelle)		Orge spontanée
Poa annua		Hordeum spp.
Digitaire sanguine (grand)	Maïs	spontané
Digitaria sanguinalis		Zea Mays
Digitaire astringente (lisse)	Blé	adventice
Digitaria ischaemum		Triticum spp.
Brome des toits	Folle	avoine
Bromus tectorum		Avena fatua
Sétaire géante	Sétaire	glauque
Setaria faberii		Setaria glauca
Sétaire verte		
Setaria viridis		
Autres		
Cuscute		
Cuscuta spp.		
Annuelles à feuilles larges		
Stellaria moyenne	Laitue	scariole
Stellaria media		Lactuca scariola
Gaillet gratteron	Petite	herbe à poux
Galium aparine		Ambrosia artemisiifolia
Glouteron	Amarante	à racine rouge
Xanthium strumarium		Amaranthus retroflexus
Spargoute des champs	Soude	roulante
Spergula arvensis		Salsola pestifer
Saponaire des vaches		Bourse à pasteur
Vaccaria pyramidata		Capsella bursa-pastoris
Morelle noire de l'est		Amarante hybride
Solanum ptycanthum		Amaranthus hybridus
Vergerette du Canada	Laiteron	potager (annuelle)
Erigeron Canadensis		Sonchus oleraceus
Sagesse-des-chirurgiens		Tabouret des champs
Descurania Sophia		Thlaspi arvense
Renouée scabre	Canola	(colza) spontané
Polygonum scabrum		Brassica spp
Ortie royale	Lin	spontané
Galeopsis tetrahit		Linaria spp
Kochia à balais	Renouée	liseron
Kochia scoparia		Polygonum convolvulus
Renouée persicaire	Moutarde	des champs
Polygonum persicaria		Sinapsis arvensis
Chénopode blanc (commun)	Morelle	à trois fleurs
Chenopodium album		Solanum triflorum
Crépis des toits	Abutilon	
Crepis tectorum		Abutilon theophrasti
Vesce à feuilles étroites		
Vicia angustifolia		

Silène noctiflore

Silene noctiflora

MAUVAISES HERBES VIVACES

Graminées vivaces / Laîches

Pâturin comprimé (Canada)

Poa compressa

Pâturin des prés (Kentucky)

Poa pratensis

Brome inerme (lisse)

Bromus inermis

Chiendent

Quenouille à feuilles larges (commun)

Typha latifolia

Orge queue d'écureuil

Hordeum jubatum

Agropyron repens

Souchet comestible

Cyperus esculentus

Mauvaises herbes vivaces à feuilles larges

Luzerne Medicago spp.	Asclépiade	Commune Asclepias syriaca
Linaigrette Eriophorum chamissionis	Sumac	véneux Rhus radicans
Patience crépue Rumex crispus	Salicaire	pourpre Lythrum salicaria
Pissenlit Taraxacum officinale	Laiteron	des champs Sonchus arvensis
Liseron des champs Convolvulus arvensis		Chardon des champs Cirsium arvense
Apocyn chanvrin Apocynum cannabinum	Linaire	vulgaire Linaria vulgaris
Cranson dravier Cardaria draba	Armoise	absinthe Artemisia absinthium
Renouée japonaise Polygonum cuspidatum		

Broussailles ligneuses et arbres

Aulne Alnus spp.	Chèvrefeuille	velu Lornica villosa
Bouleau Betula spp.	Pin	Peuplier Pinus spp.
Spirée à feuilles larges Spiraea latifolia		Framboisier / Ronce remarquable Populus spp.
Rhododendron du Canada Rhododendron canadenses		ie à feuilles étroites Rubus spp.
Cèdre (Thuja) Thuja spp.	Kalm	de l'ouest Kalmia angustifolia
Cerisier Prunus spp.	Symphorine	à feuilles d'asplénie Symphoricarpos occidentalis
Douglas taxifolié Pseudotsuga spp.	Comptonie	cassinoïde Comptonia peregrina
Pruche Tsuga spp.	Saule	
Érable Acer spp.	Viorne	cassinoïde Viburnum cassinoïdes

USAGES SUR LES TERRES CULTIVÉES

LES USAGES SUR LES TERRES CULTIVÉES INCLUENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les espèces; les systèmes à travail minimal du sol; après l'émergence du soja et du canola (colza), tolérant le glyphosate; les applications avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du grain de soja et des fourrages; la rénovation des pâturages; les établissements de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, en incluant pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers (Grenoble) et châtaigniers;; les vignobles, les plantations de canneberges, les fraises et les bleuétières; les plantations de betteraves à sucre; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX et L'INFORMATION RELATIVE AU MÉLANGE et À L'APPLICATION QUI PRÉCÈDENT LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE QUELCONQUE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les doses d'application et les modes d'emploi spécifiques pour la suppression des mauvaises herbes listées.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC LA SOLUTION HERBICIDE WISE UP II

DOSE L/ha	STADE DE CROISSANCE	MAUVAISE HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES (Appliquer dans 50 /100 litres d'eau par hectare)
0.75	jusqu'à 8 cm d'hauteur	Folle avoine, sétaire vert, orge spontanée, blé spontané, canola (colza) spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	. pour la folle avoine appliquer au stade de 1 à 3 feuilles . ajouter 350 mL d'un agent tensioactif homologué pour être utilisé avec ce produit, tel que Agral® 90, Ag Surf®, ou Companion™ . pour une infestation très forte de folle avoine utiliser à la dose de 1 litre par hectare.
1.0	8 à 15 cm de hauteur	toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus toutes les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges indiquées ci-dessus, ainsi que : sagesse-des chirurgiens† et kochia†	. ajouter 350 mL d'un agent tensioactif homologué pour être utilisé avec ce produit tel qu'indiqué ci-dessus † répression seulement. Voir les doses plus élevées de ce tableau ou de celui du mélange en réservoir pour les options de suppression.
1.25-1.9	jusqu'à 15 cm de hauteur	toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que: brome des toits, sétaire géante, et ivraie de Perse toutes les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges listées ci-dessus, ainsi que plus chénopode blanc, amarante à racine	. aucun agent tensioactif nécessaire . voir la section du tableau de mélange en réservoir, pour les options de suppression avec mélange en réservoir † NE PAS utiliser ces doses contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur

		rouge, ortie royale, sagesse-de chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux†, érigéron du Canada†,renouée liseron††, crépis des toits†††	†† au stade de 3 à 4 feuilles utiliser la dose de 1.9 L/ha ††† pour les mauvaises herbes de 8 à 15 cm de hauteur, utiliser la dose de 1.9 L/ha
2.25	jusqu'à 15 cm de hauteur	toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale sanguine et pâturin annuel. toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ci-dessus ainsi que: kochia, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager vesce à feuilles étroites.	. pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, voir le tableau de mélanges en réservoir
3.5	plus de 15 cm de hauteur	toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ci-dessus.	. pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, voir le tableau de mélange en réservoir.

Agral® est une marque déposée d'Imperial Chemical Industries PLC, Angleterre.

Ag Surf® est une marque déposée d'Interprovincial Co-operatives Ltd.

Companion™ est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

NOTE: Pour le traitement localisé, une dose de 0.75 - 3.5 L/ha est équivalent à environ 8 - 35 mL/100 m², respectivement.

Suppression des mauvaises herbes annuelles avec la Solution Herbicide WISE UP II mélangé en réservoir

POUR LES TERRES EN JACHÈRE ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	DOSE L/HA	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES (Verser dans 50-100 litres d'eau/ha; ajouter 350mL/ha d'un agent tensioactif – voir la liste au section "Ajout d'un agent tensioactif ")
Solution Herbicide Wise Up II + Banvel®	0.75 -1.0 + 0.29	céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte canola (colza) adventice, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens†,	Ce mélange en réservoir est homologué pour la terre en jachère seulement . Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient avoir moins de 15 cm de hauteur et être en pleine

		chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge††, renouée liseron††.	croissance. Si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. † Appliquer Solution Herbicide Wise Up II à la dose de 1.0 L/ha seulement. †† Répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression.
Solution Herbicide Wise Up II + Pardner®	0.75 - 1.0 + 1.25	céréales spontanées, sétaire verte, canola (colza) spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs renouée liseron† amarante à racine rouge†† kochia††, folle avoine††	Ce mélange en réservoir est homologué pour la terre en jachère d'été et les systèmes de travail minimal du sol - blé, orge et avoine seulement . Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient avoir moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. † utiliser Solution Herbicide Wise Up II à la dose de 1.0 L/ha pour la suppression de renouée liseron seulement. †† Dose de 1.0 L rate pour la répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression.
Solution Herbicide Wise Up II + 2,4-D#	0.75 - 1.0 + 1.2	céréales spontanées, folle avoine† et sétaire verte† canola (colza) spontané, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia. chénopode blanc†† soude roulante††	Ce mélange en réservoir est homologué pour la terre en jachère seulement . Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient avoir moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. † utiliser Solution Herbicide Wise Up II à la dose de 1.0 L/ha pour la suppression de la folle avoine et la sétaire verte. †† Répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression.

† Pour la répression de l'orge queue d'écureuil, voir le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles".

0.56 kg m.a./ha (2,4-D). Pour les autres mélanges de 2,4 -D régler les doses en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

® Banvel est une marque déposée de BASF Ltée

® Pardner est une marque déposée de Rhone-Poulenc

®Dual est une marque déposée de Novartis Crop Protection Canada Inc.

NOTE:

Ajout d'un agent tensioactif - Tous les mélanges en réservoir comprenant la Solution Herbicide Wise Up II pour la suppression des mauvaises herbes nécessitent l'ajout d'un agent tensioactif homologué à cette fin, tels que Agral 90, Ag Surf ou Companion. L'agent tensioactif devrait être ajouté à raison de 350 mL par hectare, dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre.

Renseignements supplémentaires importants pour la suppression des mauvaises herbes annuelles

Attendre au moins 1 jour après le traitement avant de travailler la terre.

Les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance. Pour supprimer les mauvaises herbes levées il pourrait donc être nécessaire de répéter le traitement.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, se référer aux sections « Information Générale » et « Mélange et Application » de ce livret.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE COLZA CANOLA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE

AVERTISSEMENT: APPLIQUER LA SOLUTION HERBICIDE WISE UP II UNIQUEMENT SUR LES VARIÉTÉS DE COLZA CANOLA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE.

NOTE: UTILISER TOUJOURS DES SEMENCES CERTIFIÉES (C.-À-D., CERTIFIÉES) DE COLZA CANOLA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES CULTURES DE COLZA CANOLA NON DÉSIGNÉ COMME TOLÉRANT LE GLYPHOSATE.

- Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, se référer aux sections « Information Générale » et « Mélange et Application » de l'étiquette de la Solution Herbicide Wise Up II.
- Appliquer la Solution Herbicide Wise Up II uniquement sur les cultures de colza canola tolérant le glyphosate en observant les directives dans le tableau suivant sur la suppression des mauvaises herbes.
- Un jaunissement visible et de courte durée peut se produire lorsque la Solution Herbicide Wise Up II est appliqué au stade tardif de 4 à 6 feuilles. Cet effet est temporaire et n'a pas aucune influence sur la croissance, la maturité ou le rendement des cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Le tableau suivant décrit la dose et les instructions particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les cultures des variétés de colza canola tolérant le glyphosate.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE COLZA CANOLA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE

Dose	Stade de	Mauvaises herbes supprimées	Remarques
------	----------	-----------------------------	-----------

(L/ha)	croissance des cultures		(Appliquer dans 50 à 100 litres d'eau par hectare)
0.825 - 1.25	0 à 6 feuilles	<p>Graminées annuelles Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané</p> <p>Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutard des champs, soude roulant, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant au glyphosate, ortie royale, renouée persicaire kochia, stellaire, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron†, renouée liseron†, bourse à pasteur†, saponaire des vaches†, silène noctiflore†, renouée†</p>	<p>• Aucun agent tensioactif additionnel n'est requis.</p> <p>• Des applications répétées peuvent être requises, si une deuxième germination des mauvaises herbes se produit avant la fermeture de la feuillage.</p> <p>S'assurer que la plante ne dépasse pas le stade de croissance recommandé.</p> <p>† Appliquer la dose de 1.25 L/ha pour supprimer ces mauvaises herbes à tous les stades de croissance des plantes.</p> <p>La dose plus basse peut être utilisée pour la suppression de la bourse à pasteur, de la saponaire des vaches et de la silène noctiflore au stade de 1 à 3 feuilles de la plante ou pour la suppression de la renouée au stade de 4 à 6 feuilles.</p>

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE SOJA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE

AVERTISSEMENT: APPLIQUER LA SOLUTION HERBICIDE WISE UP II UNIQUEMENT SUR LES VARIÉTÉS DE SOJA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE.

NOTE: UTILISER TOUJOURS DES SEMENCES DE SOJA CERTIFIÉES (CERTIFIÉES) TOLÉRANT LE GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES CULTURES DE SOJA NON DÉSIGNÉ COMME TOLÉRANT LE GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE SOJA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE

Dose (L/ha)	Stade de croissance des cultures	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare)
2.5	Du stade de la première feuille trifoliée jusqu'au bouton.	abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante paniculée, lampourde, glouteron, renouée scabre,	• On peut faire une deuxième application en cas de germination tardive des mauvaises herbes après le premier traitement.

		renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire (verte, glauque, géante), pied-de-coq, digitale (astringente, sanguine), chiendent.	
--	--	--	--

† Les mauvaises herbes seront plus facilement supprimées et la compétition hâtive sera évitée en effectuant des applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes des pluies de 25 cm de hauteur sera irrégulière, bien que certaines mauvaises herbes puissent être supprimées.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE SUR L'ÉTIQUETTE LES PRÉCAUTIONS, L'INFORMATION GÉNÉRALE et LES SECTIONS SUR LE MÉLANGE et L'APPLICATION QUI PRÉCÈDENT LES RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'APPLICATION.

Lorsqu'il est appliqué conformément aux recommandations et aux conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces énumérées dans le tableau ci-dessous:

MAUVAISES HERBES	APPLICATION			REMARQUES
	STADE DE CROISSANCE	Dose (L/ha)	VOLUME d'eau (L/ha)	
Chiendent (suppression, infestations légères à modérées)	au moins 3 à 4 feuilles vertes	2.5	50 - 300	. Appliquer dans de l'eau propre avec des buses à jet plat. . Ne pas travailler le sol pendant au moins 3 jours après le traitement. . Pour plus d'information voir les notes à la section " Chiendent ". . Pour le plus grands volumes d'eau (150 - 300 L/ha) ajouter un agent tensioactif homologué à raison de 0.5 litres dans 100 litres d'eau propre (0.5% v/v). Voir la liste d'agents tensioactifs. Voir aussi ci-dessous.
Chiendent (suppression a long terme, infestations sévères, volumes élevés d'eau)	au moins 3 à 4 feuilles vertes	2.5 - 7.0	50 - 300	. Ne pas travailler le sol pendant au moins 3 jours après le traitement. . Les doses supérieures à 2.5 L/ha donneront la suppression plus régulier et de plus longue durée, en particulier pour les infestations sévères et/ ou grands volumes d'eau (150- 300 L/ha) . Pour plus d'information voir les notes à la section " Chiendent ".
Chardon des champs	stade de la rosette (terre en jachère)	2.5	50 - 100	. Appliquer dans de l'eau propre avec des buses à jet plat. . Ne pas travailler le sol pendant au

				moins 10 jours après le traitement. . Pour plus d'information voir les notes à la section " Chardons des champs ".
Chardon des champs	stade du bouton ou après	4.75 - 7	100 - 300	. Ne pas travailler le sol pendant au moins 5 jours après le traitement.
Liseron des champs	pleine floraison ou après	7 - 12	100 - 300	. Ne pas travailler le sol pendant au moins 7 jours après le traitement.
Asclépiade commun †	stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	2.5	50 - 100	. Pour plus d'information voir la section sur l'application avant la récolte. . Ne pas travailler le sol pendant au moins 7 jours après le traitement. . Après la floraison la suppression peut être moins efficace. . Si les plantes d'asclépiade commune ne sont pas tous au stade exact, peut se requérir un traitement répété.
	stade du bouton à la pleine floraison	12	100 - 300	
Linaire vulgaire	stade végétatif (terre en jachère)	2.5	50-100	. Appliquer dans de l'eau propre avec des buses à jet plat. . Ne pas travailler le sol pendant au moins 7 jours après le traitement en jachère. . Pour plus d'information voir la section sur la suppression en jachère ou la suppression avant la récolte.
	stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)			
Luzerne	début du stade bouton à la pleine floraison.	3.7 - 5.0	50 - 300	. Ne pas travailler le sol pendant au moins 5 jours après le traitement. Utiliser les doses les plus élevées pour les fortes populations de luzerne ou lorsqu'il y a des infestations grandes des graminées. . Pour l'application au printemps et pour la suppression des mauvaises herbes dans un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en réservoir, voir la section sur la suppression de la luzerne avec le mélange en réservoir.
	applications à l'automne uniquement			
Pissenlit	< 15 cm	2.5	50 - 100	. Ne pas travailler le sol pendant au moins 3 jours après le traitement pour toutes les doses. . Utiliser une dose la plus forte pour une infestation importante. . Pour plus d'information voir les notes à la section " Pissenlit ". . Ne pas travailler le sol pendant au moins 7 jours après le traitement. Pour plus d'information voir la section sur la
	> 15 cm	3.7 - 5.0	50 - 300	

	stade de la rosette à la pleine floraison (avant la récolte)	2.5	50 - 100	suppression avant la récolte.
Autres vivaces (voir la liste des mauvaises herbes vivaces)	début du stade d'épiage ou début du stade du bouton	7 - 12	100 - 300	. Ne pas travailler le sol pendant au moins 7 jours après le traitement.

†**NOTE:** Pour le traitement localisé, mélanger 120 mL du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m². (2.5 - 12 L/ha sont équivalentes à environ 25 à 120 mL/100 m², respectivement).

NOTES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

CHIENDENT

Pour la **suppression tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne:**

Appliquer au printemps 2,5 L/ha de ce produit avant les semences. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre, tel comme décrit au tableau précédent. Attendre pour appliquer que la plupart des plants de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles. Dans la terre labourée à l'automne, ce stade survient d'habitude de 1 à 4 semaines plus tard que pour la terre sans labour. Si la profondeur du labour dépasse les 15 cm peut se réduire l'efficacité du produit.

NOTE:

Ce traitement assure la suppression du chiendent tout au long de la saison dans la terre labourée à l'automne. Dans la terre non labourée à l'automne peut se réduire l'efficacité du traitement. Peut se requérir un traitement répété.

Pour les cultures fourragères, l'application est recommandée pendant une période de bonne croissance et suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent est rétabli. Le chiendent peut être traité après une gelée légère à condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment de l'application. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

Agents tensioactifs:

Voici la liste des agents tensioactifs homologués pour utiliser avec la Solution Herbicide Wise Up II pour la suppression de chiendent:

Agral 90

Ag Surf

Companion

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensioactif concernant l'utilisation de ce produit.

CHARDON DES CHAMPS

Suppression du Chardon des champs au stade de la rosette: Pour assurer le traitement au moment adéquat, suivre les étapes suivantes:

1. Faire le travail de jachère comme d'habitude et effectuer le dernier travail entre le 15 juillet et le 1^{er} août.
2. Laisser pousser le chardon au moins 5 semaines, jusqu'à ce qu'il atteigne 15 cm de diamètre ou plus au stade de rosette.

NOTE: On peut traiter le Chardon des champs après une gelée légère à condition que les feuilles soient encore vertes et en croissance active au moment de l'application. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

Mélange en réservoir de Banvel plus Solution Herbicide Wise Up II

Pour la suppression des Chardons des champs (et du laiteron des champs) en jachère d'été ou en chaume après la récolte, appliquer 1.7 L/ha de Solution Herbicide Wise Up II plus 1.25 L/ha de Banvel dilué dans 100 à 200 litres d'eau propre. En outre ajouter 350 mL/ha d'un agent tensioactif non ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion.

Pour de meilleurs résultats sur la terre en jachère, travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 à 25 cm, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Sur le chaume après la récolte, appliquer le mélange en réservoir aux chardons croissance active au moins deux semaines avant une gelée meurtrière.

NOTE:

Après l'application du mélange en réservoir ne cultiver que des céréales, du canola (y compris la colza), du soja, du maïs fourrager et maïs grain, du maïs sucré ou des haricots blancs.

En cas de faire l'application après le 1^{er} Septembre, ou si le niveau de l'humidité du sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

LINAIRE VULGAIRE

Suppression de la Linéaire Vulgaire au stade végétatif sur les terres en jachère.

Pour assurer le traitement au moment adéquat, suivre les étapes suivantes:

1. Faire le travail de jachère comme d'habitude et effectuer le dernier travail entre le 10 et le 21 juillet.
2. Laisser pousser la Linéaire vulgaire au moins 4 à 5 semaines, jusqu'à ce qu'elle atteigne 15 cm de haut ou plus au stade de la verdure luxuriante végétative.

On peut traiter le Chardon des champs après une gelée légère à condition que les feuilles soient encore vertes et en croissance active au moment de l'application. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

PISSENLIT

Pour un résultat optimal, les traitements doivent être effectués jusqu'à la floraison, inclusivement. Pour maintenir la suppression pendant toute la saison, il est recommandé d'utiliser des mesures de suivi pour supprimer les nouveaux plants de pissenlit qui poussent à partir de semences.

SUPPRESSION DE LA LUZERNE AVEC MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE 2,4-D:

L'ajout de 2,4-D améliore la suppression de la luzerne dans les cas difficiles, par exemple pour les systèmes à travail minimum du sol sur les terrains très infestés et pour l'application au printemps.

Pour la suppression d'automne des populations établies de luzerne, appliquer par hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d'eau, de 2,5 à 5,0 litres de Solution Herbicide Wise Up II et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes par litre. (Pour d'autres préparations de 2,4-D, régler la dose en conséquence.)

Pour l'application au printemps utiliser uniquement la dose minimale de 2,4-D (i.e. 1.2 L/ha) avec 2.5 à 5.0 litres de Solution Herbicide Wise Up II par hectare.

Après une application au printemps de ce mélange en réservoir attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que de céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes doses de la Solution Herbicide Wise Up II quand les herbes vivaces sont les plus répandues.

TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stades de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance correcte afin d'assurer une suppression efficace. Voir la section "**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec la Solution Herbicide Wise Up II**"

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer en utilisant de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Dormance des rhizomes : La suppression risque d'être réduite si les rhizomes sont entrés en dormance. La dormance peut survenir si la fertilité du sol est faible et/ou si la terre n'a pas été labourée depuis plusieurs années.

Effets d'une tonte : Toute tonte effectuée avant le traitement aura pour effet de réduire l'efficacité, à moins qu'on ne permette aux mauvaises herbes de repousser jusqu'au stade approprié avant le traitement.

Effets d'un labour: Un labour d'automne ou de printemps avant une application printanière, ainsi qu'un labour effectué entre la récolte et une application automnale, auront pour effet de réduire l'efficacité du traitement contre les mauvaises herbes vivaces. Pour un résultat optimal, un délai de 5 à 7 jours après l'application est recommandé avant d'effectuer un labour. (Consulter les tableaux sur la Suppression pour connaître le délai avant le labour s'appliquant à chaque espèce de mauvaises herbes).

Effets de la pluie : De fortes pluies tout de suite après le traitement pourraient lessiver le produit appliqué sur le feuillage; il pourrait être nécessaire de répéter le traitement pour supprimer les mauvaises herbes qui repoussent à partir de semences ou de parties souterraines. Ne pas appliquer si on prévoit de la pluie au moment du traitement.

Repousse à partir de semences : Ce produit ne supprime que les plantes levées. Des traitements répétés ou d'autres modes de suppression pourraient être requis pour supprimer les mauvaises herbes qui repoussent à partir de semences ou de parties souterraines.

Effets du gel : Une forte gelée survenant avant l'application pourrait réduire le degré de suppression. Ne pas appliquer après le premier gel meurtrier à l'automne.

TRAITEMENT DES TERRES CULTIVÉES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX et L'INFORMATION RELATIVE AU MÉLANGE et À L'APPLICATION QUI PRÉCÈDENT LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE QUELCONQUE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être appliqué en pulvérisation générale ou par traitement localisé, avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des pois, des lentilles, du soja, des haricots communs secs et des fourrages, et pour les terres en jachère. On peut aussi l'utiliser en pulvérisation générale dans les cultures de canola (colza) ou de soja tolérant le glyphosate (voir les sections sur la suppression des mauvaises herbes dans les cultures de canola (colza), de soja tolérant le glyphosate). On peut aussi le pulvériser par jet dirigé dans les vergers, les vignobles, les bleuetières et les fraisières ou à l'aide d'un équipement sélectif dans le soja, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (voir chaque section correspondante ci-dessous pour plus des renseignements). **Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections «Suppression des mauvaises herbes annuelles» ou «Suppression des mauvaises herbes vivaces».**

Avant la plantation - Toutes les cultures

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes énumérées dans cette étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance voulu au moment de l'application. Ce produit ne fournit pas d'une suppression herbicide avant l'émergence des mauvaises herbes, lesquelles, quand lèvent à partir de graines, peuvent constituer un problème.

APPLIQUER AVANT DE SEMER OU DE TRANSPLANTER LES CULTURES.

Traitement des chaumes après la récolte

Ce produit peut être appliqué au chaume, à l'automne, après la récolte, pour la suppression des mauvaises herbes vivaces, par exemple le chiendent et le chardon des champs. Laisser les mauvaises herbes atteindre le stade de croissance désiré (20 à 25 cm de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application et s'assurer qu'elles comportent une forte proportion de parties vertes. Il est préférable de retirer les chaumes ou de les étendre uniformément sur le sol afin de permettre une repousse appropriée et une bonne couverture avec la solution de pulvérisation. Une forte gelée avant l'application risque de réduire le degré de suppression.

Traitement localisé (dans une culture)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soja, de blé, des fraises, des bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. On peut faire les applications en utilisant les mêmes doses et aux mêmes stades de croissance qu'il est indiqué dans les tableaux de recommandations ou bien avec une solution de 1 % pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 2 % pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 1 % consiste en 1 litre de la Solution Herbicide Wise Up II dans 100 litres de la solution à pulvériser). Les solutions de 1 ou de 2 % doivent être appliquées de façon à humecter, mais pas au point de ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un tuyau avec pistolet ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la section «Équipement d'application».

Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des menues céréales, le début de la formation des gousses de soja et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Les cultures qui se trouvent dans l'endroit traité seront détruites. En conséquence, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. LAISSER PASSER AU MOINS 3 À 5 JOURNÉES POUR LA TRANSLOCATION DE LA SOLUTION HERBICIDE WISE UP II À TOUTES LES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER PAÎTRE LES ANIMAUX OU DE RÉCOLTER LE FOURRAGE DANS LES ENDROITS TRAITÉS.**

Traitement en jachère

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués sur les terres en jachère pour la suppression des mauvaises herbes vivaces énumérées dans cette étiquette. Pour un résultat optimal, s'assurer que les mauvaises herbes sont au stade de croissance approprié et en croissance active au moment du traitement. On obtiendra une suppression réduite si les mauvaises herbes sont stressées par une sécheresse. Les mauvaises herbes continueront à germer à partir de semences pendant toute la saison de croissance. Des traitements répétés peuvent être requis pour supprimer les mauvaises herbes qui germent plus tard dans la saison.

Systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol (Toutes les cultures de champs, en incluant des céréales, des oléagineuses, des légumineuses, des fourrages, du maïs et des pommes de terre). Appliquer avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture, pour supprimer les mauvaises herbes levées. Comme l'herbicide liquide n'a pas d'activité résiduelle, une application trop hâtive avant le semis peut permettre aux mauvaises herbes de lever entre le traitement et la levée de la culture.

Mélanges en réservoir avec travail minimal ou nul du sol

On peut appliquer la Solution Herbicide Wise Up II en association avec du bromoxynil (Pardner) avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture dans le blé, l'orge et l'avoine. Voir le tableau «Suppression des mauvaises herbes annuelles avec la Solution Herbicide Wise Up II mélangé en réservoir» pour plus de précisions.

Solution Herbicide Wise Up II plus Pursuit® On peut appliquer la Solution Herbicide Wise Up II en association avec Pursuit avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture du soja. La Solution Herbicide Wise Up II supprime les mauvaises herbes levées mentionnées sur la présente étiquette lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi (Voir la section «Contrôle des mauvaises herbes annuelles» ou «Contrôle des mauvaises herbes vivaces»). Pursuit supprimera les mauvaises herbes issues de semences. Ajouter les doses recommandées

des deux produits dans 100 litres d'eau /ha, en suivant les instructions de l'étiquette de l'herbicide Pursuit®.

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS POUR L'USAGE. SEULS LE SOJA, LE MAÏS-FOURRAGER ET MAÏS GRAIN, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE CULTIVÉS LA SAISON SUIVANT À UNE APPLICATION DE PURSUIT. LE BLÉ D'HIVER PEUT ÊTRE CULTIVÉ LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOJA POURVU QU'ON ATTENDRE AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE

® Pursuit est une marque déposée de Cyanamid Canada Inc.

Légumineuses et graminées fourragères

On peut appliquer ce produit pour supprimer les mauvaises herbes levées avant que n'émergent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, on doit appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

Rénovation des pâturages

Utiliser ce produit pour réprimer ou supprimer la végétation existante avant le semis des légumineuses sans labour du sol dans le gazon établi, pour la rénovation des pâturages. Retarder la pulvérisation jusqu'à ce que les mauvaises herbes aient au moins 20 cm de hauteur et que un grand nombre de plantes ou de tiges aient émergé. Le traitement peut se faire immédiatement avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

Production de semences fourragères

Pour un traitement localisé de suppression des mauvaises herbes vivaces dans les cultures de semences fourragères, tels que le chiendent et le chardon des champs, appliquer lorsque les mauvaises herbes ont au moins 20 à 25 cm de hauteur, et avant qu'elles ne produisent des graines. La culture dans la zone traitée sera détruite. Éviter la dérive hors de la zone traitée.

SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE et DU PISSENLIT AVANT LA RÉCOLTE; SUPPRESSION TOUT AU LONG DE LA SAISON DU LAITERON DES CHAMPS TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaires vulgaire et du pissenlit; et pour la suppression tout au long de la saison du laiteron des champs, on peut appliquer la Solution Herbicide Wise Up II avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soja et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement peut aussi apporter d'avantages à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes annuelles, une croissance active des plantes cultivées ou un tallage tardif de la terre peuvent

perturber les opérations de récolte. UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU HUMIDE ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTION DU PRODUIT. AINSI, SE DIFFÉRERA L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE.

La Solution Herbicide Wise Up II doit être appliqué avant la récolte à une dose de 2,5 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, uniquement par voie terrestre. Appliquer seulement quand la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas le 30 %. Ce stade se produit typiquement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, appliquer ce produit à une dose de 2,5 - 5,0 litres par hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière coupe avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Consulter le tableau «Périodes d'application avant la récolte», pour savoir comment reconnaître visuellement ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression des mauvaises herbes, le chiendent doit être en croissance active et avoir au moins 4 ou 5 feuilles vertes. Pour une suppression le plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs vivace doivent être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune doit être en croissance active entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications pour la suppression des mauvaises herbes (et non pour la gestion de la récolte) doivent être faites au stade correct de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

Appliquer le produit seulement dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte, afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et de maximiser les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et peut laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter la pulvérisation excessive ou la dérive au-dessus d'importants habitats aquatiques, les zones humides (bourbiers), les brise-vents, la terre boisée et d'autres tapis végétaux habités par la faune sauvage. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre le dernier andain de pulvérisation et le début des habitats.

Éviter l'exposition aux ou la contamination des cours d'eau ou des végétaux utiles, soit par une application directe, soit par la dérive de pulvérisation ou par le ruissellement des eaux de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

DIRECTIVES SUR LES PÉRIODES D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	POURCENTAGE D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	SYMPTÔMES VISUELS
BLÉ /ORGE/ AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
COLZA CANOLA	Moins de 30	Les gousses vont du jaune au vert; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À BASSE	Moins de 30	La majorité (75 %-80 %) des fûts sont bruns.

TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)		
POIS	Moins de 30	La majorité (75 %-80 %) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15 % du bas) sont brunes et les graines cliquent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont de vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80%-90% des feuilles originales sont tombées.
SOJA	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80 %-90 % des feuilles sont tombées.
FOURRAGES	Sans objet	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

Plantation d'arbres

Brise-vents et produits de pépinière (espèces ligneuses ornementales)

On peut utiliser ce produit pour la suppression des mauvaises herbes annuelles ou vivaces énumérées, ou bien l'appliquer en arrosage dirigé vers les brise-vents ou les pépinières établies des espèces suivantes :

À feuilles caduques

Frênes- Fraxinus spp.
Caraganas - Caragan spp.
Cerisiers - Prunus spp.
Ormes - Ulmus spp.
Lilas - Syringa spp.
Érables - Acer spp.
Sorbiers ou Cormiers - Sorbus spp.
Peupliers - Populus spp.
Oliviers de Bohême- Elaeagnus spp.
Saules - Salix spp.

Conifères

Sapins - Abies spp.
Genévriers - Junipus spp.
Pins - Pinus spp.
Épinettes - Picea spp.
Ifs - Taxus spp.

NOTE: Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, la pulvérisation de ce produit doit se faire non pas en pleine surface, mais de façon dirigée. **NE PAS TRAITER** les arbres de Noël l'année où on prévoit les récolter.

ARBUSTES, VIGNES ET ARBRES FRUITIERS

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers établis, les bleuetières, les fraisières, les plantations de canneberges, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'un pistolet ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (vergers, vignobles et plantations de canneberges (atocas) ou de fraises exclusivement). Voir la section «Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application» de cette étiquette et le tableau suivant pour plus des renseignements sur l'utilisation de ces appareils. Il peut être nécessaire de répéter le traitement à mesure que de jeunes pousses apparaissent ou que les parties souterraines des mauvaises herbes non traitées sortent de terre. Ce produit ne possède pas un effet herbicide résiduel ni effet de suppression de pré-émergence. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, il faut suivre un programme d'application d'herbicides à effet résiduel ou faire des traitements répétés avec ce produit. Ne pas appliquer plus de 35 litres de ce produit par hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN AFIN D'ÉVITER LE CONTACT DE LA SOLUTION D'HERBICIDE, SOIT DIRECTEMENT SOIT PAR DÉRIVE OU PAR BRUME, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES DRAGEONS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE FONCÉE MATURE PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut se réduire si le produit est appliqué sur des mauvaises herbes annuelles ou vivaces tondues, broutées ou fauchées, et qui n'ont pas repris un stade de croissance suffisant pour le traitement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES ARBUSTES, LES VIGNES et LES ARBRES FRUITIERS

Culture	Dose (L/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Application par année (Max.)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (Se référer aux sections sur la suppression des mauvaises herbes annuelles ou vivaces pour connaître les doses spécifiques)
Pommes Abricots Cerises (douces/ aigres) Pêches Poires Prunes	2.25-12	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes Raisins	Mélange en réservoir 2.25-12 + Simazine 2.0-4.5 kg ai/ha	-	1	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> - Procurera une suppression en prélevée pendant toute la saison. - Ne pas appliquer aux sols grossiers, sableux ou graveleux. - Utiliser conformément aux restrictions les plus rigoureuses de l'étiquette de chaque produit dans le mélange. - NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement. - La dose de Simazine équivaut à 2.25-5.0 kg/ha de Princep® Nine-T®, ou à 4.0-9.0 kg/ha de Simadex®
Raisins	2.25-12	14	3	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> - Avant l'application enlever tous les gourmands de la zone à traiter (à exception de la variété de raisins Concord) -L'ébourgeonnement doit être supprimé au moins 2 semaines

					avant l'application. - Ne pas appliquer aux vignobles établis depuis moins de 3 ans
Airelle en corymbe (cultivés)	2.8-5.6	30	1	Chiendent	- Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Airelle à feuilles étroites	Solution à 1-2% (application localisée)	Appliquer seulement durant l'année de non reproduction	1	Broussailles ligneuses	- Appliquer en jet dirigé à mi-été durant l'année de non reproduction - Voir la section sur l'application localisée
Avelines Noisettes (plantations établies)	2.25-3.5	14	-	Annuelles	- Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa
Noix (noyer et noyer cordiforme), châtaignes	2.25-12	-	2	Annuelles et vivaces	- Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant une gelée meurtrière. - Diluer dans 200-300 litres d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. - Appliquer aussi par humectation en solution de 2 % (voir la section «Équipement sélectif»)
Canneberges	Solution à 20% (1L de Solution Herbicide Wise Up II + 4L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	- Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau.
Fraises	Solution à 1-2% (application localisée) Solution à 33% (appareil à humectation application)	30	1	Vivaces émergées	- Appliquer quand les vivaces sont au stade de la croissance susceptible (voir la section sur la suppression des mauvaises herbes vivaces). - Voir les instructions à la section sur le traitement localisé - Voir les instructions à la

					section sur le traitement avec un appareil à humectation
Betteraves à sucre	Solution à 1-2% (application localisée)	NE PAS RÉCOLTER Les betteraves traitées	1	Cuscutes	- Appliquer quand les cuscutes sont en plein croissance, mais avant la floraison - Voir les instructions à la section sur le traitement localisé

® Princep et Nine-T sont marques déposées de Syngenta.

® Simadex est une marque déposée de Bayer CropSciences Inc.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement à l'eau, ce produit peut s'appliquer avec un appareil à humectation aux espèces énumérées qui croissent dans le soja et les haricots communs secs, les raisins, les vergers et les plantations de canneberges (atocas) et de fraises. Appliquer avant le début de la formation des gousses de soja et des haricots communs secs. (On peut aussi utiliser ce produit dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans cette étiquette.)

Les appareils à humectation utilisent un matériau absorbant (humecteur) que l'on imprègne de Solution Herbicide, laquelle est déposée par contact sur les plantes touchées. Les appareils à humectation comptent des dispositifs à rouleau ou à mèche qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher que la Solution Herbicide entre en contact avec la végétation utile. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, pour assurer une saturation suffisante de la surface humectante. Pour de meilleurs résultats, faire deux applications en sens inverse, là où c'est possible.

ÉVITER LE CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE

Le contact de la Solution Herbicide avec la végétation utile peut l'endommager ou la détruire. Ajuster l'humecteur pour que le point de contact avec les mauvaises herbes soit au moins à 5 cm au-dessus de la végétation utile. Les gouttelettes ou la mousse de la Solution Herbicide qui se déposent sur la végétation utile peuvent entraîner une décoloration, un arrêt de croissance ou la mort de la plante.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 cm la végétation utile. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la Solution Herbicide. Les mauvaises herbes n'entrant pas en contact avec la Solution Herbicide ne seront pas atteintes. Cela peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou quand la hauteur des mauvaises herbes est variable et en conséquence toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans ces cas, des traitements répétés sont habituellement requis. Voir aux sections «Suppression des mauvaises herbes annuelles» et «Suppression des mauvaises herbes vivaces» de cette étiquette, le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

NOTES :

- . Garder les applicateurs par humectation en bon état de fonctionnement. Il faut toujours prendre garde que l'humecteur ne soit pas saturé, afin d'éviter que l'herbicide ne dégoutte sur la végétation utile.
- . Ajuster la hauteur de l'humecteur pour s'assurer d'un bon contact avec les mauvaises herbes.
- . S'assurer que les surfaces de l'humecteur sont propres.
- . Avec un applicateur à rouleau, maintenir la vitesse recommandée du rouleau.
- . Garder la surface humectante de l'appareil au degré adéquat de saturation avec la solution herbicide.
- . NE PAS utiliser l'appareil à humectation si les mauvaises herbes sont mouillées.
- . NE PAS employer l'équipement à une vitesse inférieure à 4 ou supérieure à 10 km/h. La suppression des mauvaises herbes peut être affecté par la vitesse de l'appareil. Plus les mauvaises herbes sont denses, réduire la vitesse d'avancement de l'applicateur pour s'assurer que les mauvaises herbes sont bien couvertes.
- . Ne pas oublier que lorsque le terrain est en pente, la Solution Herbicide peut se déplacer, de sorte qu'il pourrait y avoir égouttement à partir de la partie la plus basse de l'humecteur, alors que la partie la plus élevée pourrait s'assécher.
- . Le type d'équipement utilisé peut affecter la suppression des mauvaises herbes. Avec un applicateur par humectation, il faut s'assurer que l'humecteur et son orientation permettent le dépôt d'une quantité suffisante de l'herbicide liquide sur les mauvaises herbes.
- . Prendre soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, et en conséquence, que l'herbicide dégoutte sur la végétation utile. Cette recommandation est applicable à tout genre d'appareils à humectation.
- . Pour tout équipement, vider le réservoir et nettoyer la surface humectante immédiatement après d'avoir employé le produit, en les rinçant à fond avec de l'eau.

Appareils à rouleau -- Pour obtenir une Solution Herbicide de 5 à 10 %, mélanger de 0,5 à 1,0 litre de ce produit dans 10 litres d'eau. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 r/min.

Appareils à mèche ou autres -- Pour obtenir une solution à 33 %, mélanger 1 litre de produit dans 2 litres d'eau.

USAGES SUR LES TERRES NON CULTIVÉES

LES USAGES SUIVANTS SONT INCLUS:

Les endroits industriels, récréatifs, publiques et emprises; rénovation du gazon.

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX et L'INFORMATION RELATIVE AU MÉLANGE et À L'APPLICATION QUI PRÉCÈDENT LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE QUELCONQUE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces, les arbres et les espèces ligneuses énumérés sur cette étiquette qui se trouvent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, de pipelines, de routes, de lignes téléphoniques et électriques, les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers, les rideaux routiers, les endroits d'entreposage, les cours à bois, les abords des clôtures, les terrains industriels, les terrains de stationnement, les cours d'école, les parcs, les terrains de golf, d'autres terrains publics, les aéroports et les endroits similaires d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE : Pour les applications dans les endroits industriels, récréatifs, publiques ou avec droit de passage, des traitements répétés peuvent être requis pour le contrôle de la régénération ou la végétation nouvelle. Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit sert à supprimer les mauvaises herbes sur les terres non cultivées, comme indiqué dans le tableau suivant.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON CULTIVÉES AVEC SOLUTION HERBICIDE WISE UP II

MAUVAISE HERBE	APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE††			REMARQUES
	APPLICATION PAR RAMPE	Application à volume élevé avec pistolet % Solution		
	Dose † L / ha	Vol. d'eau L /ha	% Solution	
Herbes et plantes à feuilles larges annuelles	2.25 - 3.5	50 - 100	1	Mauvaises herbes en pleine croissance
Mauvaises herbes vivaces				. Mauvaises herbes en pleine croissance . Ajouter 0.5% v/v d'un agent tensioactif recommandé si le volume de l'eau dépasse 150 litres. Dose supérieure pour une suppression à long terme et infestations graves. Utiliser une dose supérieure pour la suppression à long terme et infestations graves.
Chiendent	2.5	50 - 300	1	
	4.75 - 7.0	50 - 300	2	
Chardon des champs (stade du bouton)	4.75 - 7.0	100 - 300	2	

Salicaire pourpre	6.0	300-600	1 - 2 (solution à 33% pour appareils à humectation)	Voir la section sur la suppression de la salicaire pourpre . De préférence l'été jusqu'à la fin de l'automne.
Autres vivaces	7.0 - 12	100 -300	2	
Broussailles et arbres Bouleau, cerisier, Peuplier, symphorine de l'ouest, saule	3.0 - 6.0	100 - 300	1 - 2	. Été jusqu'au début de l'automne . Fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne
Érable, framboisier/ Ronce élégante, aulne	6.0	100 - 300	2	. De préférence en automne
Rénovation du gazon Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2.5 - 12.0	100 - 300	1 - 2	. Pour les vivaces, utiliser la dose supérieure de la gamme

Pour plus de renseignements sur les gammes, les volumes d'eau et l'application voir les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces" de ce livret.

†† On peut utiliser l'application par voie aérienne afin de supprimer les mauvaises herbes sur les arbres et les broussailles pour les emprises industrielles uniquement. Voir la section «Application par voie aérienne».

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION - TERRES NON CULTIVÉES

Application foliaire

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que la pulvérisation dérive sur la végétation utile, cela pourrait le causer de graves dommages ou la destruction. Dans le cas des broussailles ligneuses et des arbres, les effets de l'application précoce dans la saison peuvent prendre 30 à 45 jours pour se manifester sur les espèces visées. On peut faire une application tardive dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale, bien entendu que les feuilles ne soient pas majoritairement tombées. La suppression sera observée le printemps suivant.

PRENDRE GRAND SOIN AFIN D'ÉVITER LE CONTACT DE LA SOLUTION D'HERBICIDE AVEC LE FEUILLAGE DU GAZON, LES ARBRES, LES ARBUSTES OU D'AUTRE VÉGÉTATION AFIN D'EN ÉVITER TOUT GRAVE DOMMAGE OU LA DESTRUCTION.

Ce produit ne possède pas un effet herbicide résiduel. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, il faut suivre un programme d'application d'herbicides à effet résiduel. Lire et observer soigneusement les précautions et les autres renseignements présentes sur les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE : Tous les usages sur les terres non cultivées

Pour les broussailles et les arbres appliquer 3 à 6 litres de ce produit par hectare.

Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou appliquer une solution de 1 % à 2 % en utilisant un appareil manuel à grand volume. Diluer dans le volume recommandé d'eau propre et appliquer au feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 6 L/ha contre l'érable, l'aulne, le saule† et contre les espèces vivaces très difficiles à supprimer.

(† Répression seulement).

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que la pulvérisation dérive sur la végétation utile, cela pourrait le causer de graves dommages ou la destruction. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou moissonnées, ne pas traiter avant que les repousses aient atteint le stade recommandé.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE : Pour les emprises industrielles seulement

MODE D'EMPLOI

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux d'épandage et directives figurant sur l'étiquette.

Les taux d'épandage, les directives et les précautions à prendre appartiennent au produit.

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.

Appliquer seulement la quantité recommandée pour l'épandage aérien qui est indiquée sur l'étiquette. Si aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. L'épandage doit être uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions à prendre pour l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit à traiter permettent une couverture complète et uniforme de la culture. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides paraéronef, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne aucune masse d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre non plus lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vents, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il est souhaitable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement à traiter au moment de l'épandage.

Le personnel au sol et les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes ou un masque protecteur contre les produits chimiques pendant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Si les précautions à prendre pour l'opérateur par voie aérienne sont plus strictes que les recommandations générales figurant sur les étiquettes pour application avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'aéronef et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Doses d'application

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 3 à 6 litres par hectare. Utiliser les doses de 6 L/ha pour l'érable, l'aulne, le saule† et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. Employer les doses recommandées d'herbicide dans 30 à 100 litres d'eau par hectare. Si la densité de la végétation augmente, plus on augmente le volume à pulvériser en respectant les limites recommandées, afin de couvrir à fond. († Répression seulement)

Laver à fond l'aéronef, surtout son train d'atterrissage, après chaque journée de travail, pour enlever les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou les déversements. **LES PIÈCES EN ACIER NON REVÊTU QUI SONT EXPOSÉES DE FAÇON PROLONGÉE À CE PRODUIT PEUVENT SE CORRODER ET FAIRE DÉFAUT. C'EST LE TRAIN D'ATTERRISSAGE QUI Y EST LE PLUS SENSIBLE.** Un revêtement (une peinture) conforme à la spécification aérospatiale MIL-C-38412 peut en prévenir la corrosion.

SUPPRESSION DE LA SALICAIRE POURPRE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS EN EAUX LIBRES. La Solution Herbicide Wise Up II n'est pas homologuée pour application directe sur les plans d'eau.
- Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance ou après le stade de floraison. En cas d'utiliser un appareil de pulvérisation manuel à grand volume, bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, voir la section spécifique de cette étiquette.
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, afin d'empêcher la formation de graines.
- Les monocultures (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire doivent être travaillées de la périphérie vers l'intérieur, tout au long de quelques années, de manière à permettre à la végétation concurrentielle d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer les plantes déjà établies et à supprimer les nouvelles pousses. Une suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des nouvelles pousses des deuxième et troisième générations sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire pourpre. Les communautés de plantes indigènes à conserver auront ainsi une meilleure chance de se rétablir.

Application sélective pour tous les usages sur les terres non cultivées

Un équipement sélectif, comme les applicateurs **À MÈCHE** ou **À ROULEAU**, peuvent servir pour supprimer les mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Pour plus des renseignements voir la section sur «Équipement sélectif».

Gazon

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la plupart de la végétation existante. Appliquer le produit aux doses mentionnées à la section «Suppression des mauvaises herbes sur les terres non cultivées». **NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.**

Aux endroits où la végétation existante croît dans un champ ou dans un terrain sans faucher, appliquer le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué à la section «Mauvaises herbes supprimées» de ce livret. Là où la végétation existante croît tondue, appliquer le produit après avoir sauté au moins un fauchage régulier afin d'avoir une croissance suffisante pour bien recevoir la pulvérisation et assurer la translocation adéquate du produit jusqu'aux organes souterrains. La labour léger ou de rénovation comme le fauchage vertical, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que la translocation du produit soit adéquate jusqu'aux organes souterrains des plantes.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer si la repousse provenant d'organes souterrains qui ont échappé au traitement se produit. Si est requis de répéter le traitement, on doit attendre une repousse suffisante avant de l'application. Après les procédés figurant ci-dessus, on peut établir le gazon souhaitable.

Applications par injection – Pour tout usage sur les terres non cultivées

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer en utilisant l'équipement approprié qui doit faire pénétrer le produit dans les tissus vivants, à une dose d'au moins 0,5 mL (sans diluer ou dilué dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 cm du diamètre mesuré à l' hauteur de la poitrine (DBH, sigles en anglais). Faire les entailles à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. On peut faire l'application à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du produit, ou le printemps, quand il y a une forte poussée de sève. Cette dose peut être insuffisante pour la suppression des espèces des arbres dont le diamètre dépasse 20 cm. Il est possible que les résultats ne se manifestent complètement que 1 ou 2 ans après le traitement.

Voici une liste partielle des espèces supprimées:

AULE	PRUCHE	
Alnus spp.		Tsuga spp.
BOULEAU	ÉRABLE	†
Betula spp.		Acer spp.
CÈDRE	PIN	
Thuja spp.		Pinus spp.
CERISIER	PEUP	LIER
Prunus spp.		Populus spp.
DOUGLAS VERT	SAUL	E
Pseudotsuga spp.		Salix spp.

†Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable à feuilles larges. Une application tardive à l'automne est l'idéale pour la répression de l'érable à feuilles larges.

Traitement des souches coupées

Afin de prévenir la repousse, les espèces ligneuses peuvent être supprimées en appliquant ce produit aux souches récemment coupées. Pendant que le traitement emploie une solution concentrée, on doit utiliser un applicateur à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour une suppression optimale, appliquer le produit immédiatement -dans les 5 minutes-et directement sur la souche des arbres qui viennent d'être coupés, à la dose indiquée. Traiter seulement la couche génératrice de la surface de coupe. Appliquer la Solution Herbicide à une dose équivalente d'au moins 0,5 mL de produit par 5 cm de diamètre à hauteur de poitrine (DBH, sigles en anglais). Ne pas appliquer sur la surface restante ni sur les racines exposées, parce que ce produit pénètre l'écorce difficilement. On peut faire le traitement à n'importe quel temps de l'année, à exception des périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche la pénétration du produit. Un colorant hydrosoluble peut être ajouté à la solution pour indiquer les surfaces déjà traitées. Il est possible que les résultats ne se manifestent complètement que 1 ou 2 ans après le traitement.

Voir la liste partielle des espèces supprimées à la section APPLICATIONS PAR INJECTION de cette étiquette.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à la Solution Herbicide Wise Up II, herbicide du groupe 9. Toute population

de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à la Solution Herbicide Wise Up II et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Si possible, alterner l'emploi de la Solution Herbicide Wise Up II ou d'autres herbicides du groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, lorsque cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir le développement de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes, en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en plantant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour informer un cas soupçonné de résistance, contacter Adjuvants Plus Inc. au 1-877-512-4659

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® Wise Up II est une marque déposée de MEY Corporation